

## ADMINISTRATION.

## 27.—Dépenses et recettes de la milice pour les années fiscales 1909-1913—fin.

État.	1909	1910.	1911.	1912.	1913.
Dépenses du gouvernement civil.	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires.....	101,039	126,726	130,732	137,251	146,718
Imprévus.....	13,884	13,500	10,088	11,963	22,029
<b>Totaux.....</b>	<b>114,923</b>	<b>140,226</b>	<b>140,820</b>	<b>149,214</b>	<b>168,747</b>
Revenus.					
Milice.....	27,788	31,783	44,208	59,829	51,359
Casuel.....	130	2,742	1,656	1,915	2,691
Collège militaire royal.....	28,019	29,531	31,705	34,286	36,785
Loi des pensions, 1901.....	21,132	21,742	23,347	25,209	28,393
<b>Totaux.....</b>	<b>77,069</b>	<b>85,420</b>	<b>100,916</b>	<b>121,239</b>	<b>119,228</b>

**Service Naval.**—Le Service Naval du Canada a été établi par la loi du Service Naval, 1910 (9-10 Ed. VII, ch. 43), et les principales dispositions en ont été données dans l'Annuaire de 1910 pp. xxvii à xxx. Le Ministère du Service Naval alors établi, comprend maintenant six divisions: 1° le Service Naval; 2° la protection des pêcheries; 3° le Service des Marées et des Courants Maritimes; 4° le Service Hydrographique; 5° la radio-télégraphie; et 6° le Service de Surveillance des Mers du Nord. Le total des crédits votés en 1912-13 en faveur de ce Ministère, se sont élevés à \$3,295,050, dont \$2,176,738 ont été dépensés. Les crédits alloués à la division du Service Naval, se sont montés à \$1,660,000, dont \$1,085,660 ont été dépensés.

**Collège Naval Royal.**—Au Collège Royal Naval Canadien, à Halifax, il y a maintenant 21 cadets poursuivant leurs études; et sur les 29 qui ont déjà terminé leurs cours au collège, trois sont sous-lieutenants, et 26 sont cadets de marine, complétant leurs études navales sur des navires de guerre britanniques. Dans son rapport pour l'année terminée le 31 mars 1914, le Directeur du Service Naval déclare que les cadets se sont montrés très rompus à la discipline, et ont fait preuve d'une grande intelligence dans leurs travaux. Grâce à une réorganisation qu'on est maintenant à effectuer, le cours d'études correspondra à celui du Collège Militaire Royal de Kingston, mais sera établi au point de vue naval, de sorte que les gradués du collège pourront, soit adopter la carrière maritime, ou occuper des positions offertes par le gouvernement dans les divisions des Services Hydrographique ou des Marées et Courants Maritimes. Ils auront également une excellente occasion d'entrer dans une Université pour y prendre un degré technique, et il a été convenu qu'ils pourraient entrer comme élèves de seconde année, aux Universités de Toronto et de McGill. Il a également été convenu avec les Lords Commissaires de l'Amirauté, que ceux-ci accepteraient chaque année, pour servir dans la Marine Royale, huit cadets ayant terminé leur cours, pourvu qu'ils aient obtenu un certain nombre de points officiellement déterminé. Ces jeunes officiers entreront comme cadets dans le Service Impérial, et seront soumis aux mêmes règlements